

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2017

Etaient Présents 52 titulaires, 3 suppléants, 9 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Claude LACOUR, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Jean-Michel IDOIBE	à	Marylise GASTON
	Lydie CAMPELLO	à	Daniel LACRAMPE
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Henriette BONNET	à	Maylis DEL PIANTA
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY

<u>Suppléants</u> :	Daniel AMESTOY	suppléant de	Michel CONTOU-CARRERE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS

Absents : Guy BONPAS-BERNET, Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Jean-Claude COSTE, Marianne PAPAREMBORDE (excusée), Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, André LABARTHE, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Gérard BURS (excusé), Jacques MARQUEZE.

RAPPORT N° 06-171220-FIN-

REÇU

le 29 DEC. 2017

BUDGET PRINCIPAL 2017 : DECISION MODIFICATIVE N° 4

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE

Mme MÉDARD indique que d'un point de vue comptable et afin d'assurer la clôture de l'exercice 2017, il est nécessaire de procéder à des écritures de régularisation notamment :

- Dépenses d'informatique méconnues au moment de la préparation du budget 2017 (récupération de contrats non identifiés en début d'année, animation cyberbase d'Accous, augmentation du parc photocopieur et du coût de la reprographie) (32 700 €)
- Frais de nettoyage en hausse compte tenu des absences pour maladie du personnel d'entretien (14 500 €)
- Application de la délibération du 26.09.2017 sur le partenariat avec l'association Jazz'Co avec financement du Département à 50% (17 000 €)
- Versement au Budget Annexe « Plateforme de Lescun », tant pour tenir compte des amortissements que pour supporter l'étude liée aux risques naturels (15 000 €)
- Reversement des taxes de séjour 2016 à EPIC OT (25 060 €)
- Versement au Budget Annexe « Restauration collective (14 700 €)

Par ailleurs, le chapitre 012 doit être complété de 145 000 € par rapport à nos prévisions initiales. Les montants complémentaires proviennent de :

- 70 000 € au titre de remplacement supérieur aux prévisions habituelles dans des services où le remplacement des agents est obligatoire (21 400 € pour les établissements d'accueil petite enfance, 16 300 € pour les interventions sociales qui regroupent les personnels scolaire et santé, 32 300 € pour les piscines intercommunales)
- 30 000 € au titre du poste de mobilité affecté par erreur lors de l'établissement du budget primitif
- 10 000 € de mise à disposition 2016 de la Commune de Lanne en Barétous auprès de l'ex CCVB
- 35 000 € de régularisations liées aux activités TAP des anciens territoires

L'équilibre de l'opération se fera bien entendu sans faire appel aux dépenses imprévues, par la réduction du chapitre 65 (autres charges de gestion courante) de 75 000 € et du chapitre 66 (charges financières-ICNE) de 70 000 €.

Les autres augmentations prévues sont compensées tant par les remboursements de contrats aidés et d'indemnités journalières que des financements institutionnels.

Il est donc proposé la décision modificative suivante :

## FONCTIONNEMENT

### Dépenses

60611/0203 Eau et assainissement	800
60612/0203 Energie-Electricité	3 200
611/0201 Contrats de prestations de services	8 700
611/90 Contrats de prestations	- 19 000
6135/0201 Locations mobilières	4 000
6156/0201 Maintenance	20 000
617/830 Etudes et recherche	- 9 000
6218/0200 Autres personnel extérieur	4 130
6283/321 Frais de nettoyage	5 000
6283/641 Frais de nettoyage	7 500
6283/643 Frais de nettoyage	2 000

REÇU

le 29 DEC. 2017

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>T</sup>E MARIE

62878/644 Autres organismes	3 060
657358/0200 Autres établissements	15 000
657363/522 Subvention à caractère administratif	14 700
657363/95 Subvention à caractère administratif	- 75 000
6574/20 Subvention de fonctionnement aux associations	17 000
658/0200 Charges diverses de gestion courantes	25 060
66112/0200 ICNE	- 70 000
012-Charges de personnel	145 000

Recettes

7472/0200 Départements	8 500
7362/0200 Taxes de séjour	25 060
6419/0203 Rémunération sur rém.	29 664
6419/330 Rémunération sur rém.	10 700
6419/522 Rémunération sur rém.	10 000
6419/644 Rémunération sur rém	18 226

**INVESTISSEMENT**

**Dépenses**

020 Dépenses imprévues	- 5 450
2162/321/124 Fonds anciens	5 000
2031/830/47 Frais d'études	450

Où il est exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTÉ** le présent rapport
- **VOTE** les virements de crédits correspondants.

**REÇU**

le 29 DEC. 2017

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 décembre 2017

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE

Suivent les signatures

Affiché le 29.12.2017

Le Président



Daniel LACRAMPE